
2026
diesacademicus
SAVOIRS EN DIALOGUE
7 novembre 2026, 10h, Aula des Jeunes-Rives, 2000 Neuchâtel
www.unine.ch/dies
unine
Université de Neuchâtel




## Allocutions

**Mme Deniz Gyger Gaspoz**
Rectrice de l'Université de Neuchâtel

*avec*

**Mme Crystel Graf**
Conseillère d'État, Cheffe du Département de la formation et des finances (DFFI)

**Mme Sarah Bramaud du Boucheron**
Etudiante, Master en droit

**M. Pierre Cornu**
Président de la Commission de surveillance des procédures de nomination

**Mme Elisabeth Baume-Schneider**
Discours de réponse au nom des récipiendaires

## Laudatio des docteur-e-s honoris causa

**Mme Nicole El Karoui**
Faculté des sciences

**M. Mark Pieth**
Faculté de droit

**Mme Elisabeth Baume-Schneider**
Faculté des sciences économiques

**M. Jaan Valsiner**
Faculté des lettres et sciences humaines

**Présentation des musiciens**
Christophe Erard, musicien-voyageur

*Seule la version orale du 7 novembre 2026 fait foi.*




Allocution de

## Deniz Gyger Gaspoz

**Rectrice**

*avec*

## Crystel Graf

**Conseillère d'État, Cheffe du Département de la formation et des finances (DFFI)**

**à l'occasion du**

## DIES ACADEMICUS

**Samedi 7 novembre 2026**

**Neuchâtel**

*Mme Gyger Gaspoz*

Salutations,

Le 1er février 2026 était un dimanche.

C'était aussi le jour où je suis devenue rectrice de l'Université de Neuchâtel.

Le lendemain, le travail commençait avec mes collègues du Rectorat. Et, rétrospectivement, les trois premiers points à l'ordre du jour de ce 2 février 2026 résumaient parfaitement ce qu'est notre travail :

- Premier point : l'organisation de nos séances. Notre premier défi était d'apprendre à travailler ensemble.
- Deuxième point : le budget. Parce que toute décision nécessite d'en avoir les moyens.
- Troisième point : la Vision stratégique et le plan d'intentions, qui posent les bases de la stratégie de l'Université pour ces prochaines années.

Dans sa vision, le Rectorat a défini 5 axes.

Le thème du Dies academicus de cette année fait directement écho à l'un d'eux : **faire dialoguer les savoirs et les compétences.**

Ce thème, le Rectorat l'a retenu parce que le dialogue des savoirs est au cœur de ce qu'est une université, mais aussi parce qu'il est essentiel à la démocratie.

Une université, oui, c'est de l'enseignement, de la recherche, mais c'est aussi la diffusion des connaissances dans la société.

C'est un lieu de rencontres, où se croisent les générations, les disciplines, les expériences et les manières de regarder le monde.

Les connaissances, les savoirs y sont transmis, interrogés, confrontés et renouvelés.

De cette diversité naît une conviction qui m'est chère : **l'Université doit être un laboratoire de la démocratie.**

La démocratie, ce n'est pas seulement voter. C'est pouvoir débattre, écouter des points de vue différents, reconnaître que nul ne détient à lui seul toute la vérité : ni une personne, ni un groupe, ni une discipline.

Un laboratoire qui prend vie dans le dialogue… mais comment lui faire place, ici, dans cette cérémonie ?

Et si, tout en restant fidèle à l'esprit du Dies, je bousculais quelque peu son protocole ?

Madame la conseillère d'Etat, et si vous me rejoigniez sur scène pour dialoguer ?

*Mme Graf*

Madame la conseillère fédérale,

Madame la rectrice,

Mesdames, Messieurs,

Des « savoirs en dialogue » ...

À première vue, quoi de plus simple que le dialogue ?

Deux personnes échangent. Chacune expose son point de vue, écoute celui de l'autre et, idéalement, dans le but de trouver un chemin commun.

Car dialoguer ne signifie pas nécessairement rechercher ensemble la vérité. Dans la vie quotidienne, et plus encore dans la vie politique, nous abordons rarement une discussion sans intérêts divergents, sans convictions ni priorités parfois, souvent, contradictoires.

Et puis, il existe une conception plus combative encore du dialogue. Celle que l'on retrouve chez Schopenhauer, dans L'Art d'avoir toujours raison, où l'enjeu n'est plus de rechercher la vérité, ou au moins le compromis, mais de remporter la controverse.

Autrement dit, avoir raison, même lorsqu'on a tort.

Reconnaissons-le : cette conception n'est pas toujours totalement étrangère au monde politique…

Mais ce n'est évidemment pas celle que nous souhaitons défendre aujourd'hui.

Car le véritable dialogue ne consiste pas à convaincre l'autre à tout prix. Il commence par la volonté de le comprendre.

C'est accepter d'écouter réellement ce que l'autre a à dire. C'est accepter que nos certitudes soient questionnées, que nos divergences puissent nous enrichir et que de la confrontation des idées puisse émerger quelque chose que personne n'aurait imaginé seul.

C'est dans cet esprit, que nous avons souhaité concevoir, Madame la rectrice et moi, notre intervention d'aujourd'hui.

Après tout, ce serait un peu paradoxal de consacrer un Dies academicus aux « savoirs en dialogue » sans prendre nous-mêmes le risque du dialogue.

Et ce dialogue entre le monde académique et le monde politique, nous avons justement eu l'occasion de le pratiquer très concrètement ces derniers mois.

Madame la rectrice,

Le parlement cantonal nous a demandé, il y a deux ans, de procéder à un « bilan » de la loi sur l'Université dix ans après son entrée en vigueur en 2017.

Pour répondre à cette injonction, nous avons fait procéder à une très large consultation auprès des corps de l'Université – et il en est ressorti un constat très rassurant : personne ne remet en cause

l'autonomie de l'Université, personne ne demande de revenir à un contrôle plus étroit de la part du Conseil d'État ni du Grand Conseil.

C'est un signal important. Il témoigne d'une confiance dans la capacité de l'Université à se gouverner elle-même, à définir ses priorités et à assumer ses responsabilités.

La loi sera donc simplement amendée, améliorée. Il s'agira de renforcer le droit de parole des corps dans les divers organes de l'Université, mais aussi de simplifier une procédure devenue particulièrement lourde : celle qui conduit le Grand Conseil à approuver, tous les quatre ans, une enveloppe financière assortie d'un mandat d'objectifs.

Et c'est précisément sur ce dernier point que j'aimerais ouvrir notre dialogue.

Car nous approchons d'une échéance importante : le prochain mandat d'objectifs, pour les années 2028 à 2031, sera bientôt soumis au Grand Conseil. L'occasion, aussi, de porter un regard sur le mandat précédent.

Vous avez évoqué, Madame la rectrice, la vision de l'Université à l'horizon 2038 – qui sera aussi la date de son 200e anniversaire. Cette vision stratégique 2038 vient d'être adoptée – il est donc prématuré de vous demander ce que l'on peut aujourd'hui déjà dire du plan d'intentions 2028-2031 de l'Université. Mais par contre, en regardant en arrière : quel bilan intermédiaire peut-on déjà tirer du précédent mandat d'objectifs 2023-2026, tout particulièrement du mandat n°10. Autrement dit, comment l'Université a-t-elle concilié, ces dernières années, ses ambitions académiques, son autonomie et les réalités financières auxquelles elle doit faire face ?

*Mme Gyger Gaspoz*

Bonne question !

Le mandat 10 est intéressant, parce qu'il nous invite à comparer le coût de nos cursus avec les subventions qu'ils génèrent.

C'est un exercice utile. Une institution publique doit connaître ses coûts pour éclairer ses décisions.

**Mais il ne faut pas confondre ce qui se mesure avec tout ce qui compte.**

D'abord, parce qu'une université est, par nature, un espace de circulation, aux frontières nécessairement poreuses. Les enseignements et les disciplines se croisent : attribuer chaque coût à une seule formation est parfois artificiel.

Certaines disciplines accueillent davantage d'étudiantes et d'étudiants que d'autres. Celles qui en accueillent moins ne sont pas pour autant moins nécessaires.

**Notre rôle est aussi de préserver la diversité des savoirs, y compris ceux dont l'utilité immédiate n'est pas toujours mesurable.**

**Cette diversité n'est-elle pas, elle aussi, une richesse ?**

**Connaître les coûts est nécessaire, mais évaluer un cursus exige de ne pas s'en tenir à ce seul critère.**

Vient ensuite le moment des arbitrages, où il nous faut concilier des intérêts particuliers, tous légitimes, avec ce que nous estimons être l'intérêt général de l'institution.

Chacune et chacun défend naturellement ce qui le touche, c'est humain.

Cela suppose d'écouter les intérêts qui ne sont pas les nôtres et savoir traverser le désaccord pour co-construire un chemin commun.

Ce chemin, nous avons su le trouver avec nos autorités de tutelle pour construire un nouveau bâtiment universitaire. Le chantier s'est ouvert en avril, ici même à quelques mètres.

Ce projet transformera profondément notre campus.

En y réunissant des instituts qui, au fil du temps et par manque de place, se sont dispersés.

Il rapprochera les équipes et multipliera les occasions de rencontres et de collaboration. Car aucune discipline ne peut, seule, saisir toute la complexité du monde.

Ce dialogue dépassera les frontières de l'Université en étant ouvert aux citoyennes et citoyens.

Le nouveau bâtiment pourra devenir un véritable forum : un lieu où la science se rend visible, accessible et discutable, où l'Université écoute autant qu'elle transmet.

**Car le dialogue, n'est-ce pas une manière de vivre ensemble** ?

Mais construire, c'est aussi composer avec le temps et ses aléas, j'en ai bien conscience.

Madame la conseillère d'État, où en sommes-nous aujourd'hui ? Aurons-nous droit, à ce pluriel bien connu des chantiers : « une planification, des retards » ?

*Mme Graf*

Oui – et non.

Oui, on peut raisonnablement affirmer que l'Université disposera, à l'été 2029, de son nouvel écrin, en construction à quelques dizaines de mètres de nous, un chantier à presque 100 millions, le plus important projet 'bâtiment' de ce dernier demi-siècle, un bâtiment fait pour donner envie, qui pourrait me faire souhaiter d'avoir 20 ans de moins pour y commencer des études…

Et non seulement la planification devrait être respectée, mais l'on m'assure que pour le moment, les devis sont tenus !

*Univers* est un investissement majeur, important au point que le Grand Conseil a accepté de déroger aux règles du frein à l'endettement. Ce sera aussi une charge de fonctionnement nouvelle – près de 3 millions par an – une charge nouvelle que l'État s'est engagé à assumer – un engagement qui, dans le contexte financier actuel, est devenu très rare…

Oui – et non vous disais-je : il est en effet un autre dossier, plus petit, mais plus épineux, plus sportif, que nous devons évoquer une fois encore : c'est la question des infrastructures sportives.

L'Université a besoin, pour ses formations en sport, d'une salle de gymnastique double.

Formations pour lesquelles Neuchâtel a un rôle leader au moins en Suisse romande.

Si jusqu'ici, les limites territoriales, de calendrier voire de coûts nous ont donné quelques cheveux blancs, nous avons la volonté d'arriver maintenant rapidement avec un projet concret, un projet qui assurément pourra permettre à l'Université de s'ouvrir à de nouveaux horizons.

Mais les infrastructures, au fond, ne sont que du béton – ou plutôt du bois, dans le cas d'Univers… : ce qui compte réellement, c'est la qualité de l'enseignement, de la recherche, de la gouvernance aussi – une qualité qui est garantie par une expertise externe que l'on appelle « accréditation ».

En 2021, l'Université de Neuchâtel a obtenu ce sésame auquel toutes les hautes écoles aspirent - une accréditation institutionnelle sans condition, pour sept ans, une accréditation essentielle pour la reconnaissance des titres qu'elle délivre- et aussi pour l'accès aux financements fédéraux.

Pour sept ans – donc jusqu'en 2028. Or, 2028 s'approche ! L'Université saura-t-elle faire face ? Le Rectorat peut-il nous rassurer, et la communauté universitaire aussi, à cet égard ?

*Mme Gyger Gaspoz*

Je ne veux évidemment pas préjuger du verdict des expertes et des experts qui évalueront notre système d'assurance qualité.

Mais nous pouvons aborder avec confiance la procédure qui vient de s'ouvrir.

L'accréditation obtenue en 2021 a constitué un signal fort. Elle a confirmé la qualité de notre institution et montré que le cadre défini par la loi cantonale permettait à l'Université d'accomplir ses missions dans de bonnes conditions.

Une université publique vit de la confiance de la collectivité.

**Son financement public, qu'il soit cantonal ou fédéral, est l'expression concrète de cette confiance.**

Mais elle n'est évidemment pas inconditionnelle.

Pour bénéficier des financements fédéraux, nous devons répondre à des critères exigeants de qualité et nous soumettre à l'accréditation institutionnelle.

Et pour bénéficier du soutien du canton, nous devons être capables de présenter une stratégie claire, de répondre de nos choix et de nos résultats.

C'est dans cet esprit que le Rectorat finalise le plan d'intentions.

Celui-ci ne naît pas de rien, il s'inscrit dans un cadre légal qui définit nos missions fondamentales : la formation supérieure et la recherche, bien sûr, mais aussi la contribution au développement culturel, social, scientifique, économique et industriel de notre région.

La loi nous demande également de garantir la liberté de l'enseignement et de la recherche, de respecter l'égalité des chances, d'œuvrer à la durabilité et de maintenir le dialogue avec la société.

Je vous épargne aujourd'hui les 114 articles de la Loi sur l'Université, mais les premiers suffisent déjà à rappeler quelque chose d'essentiel :

**L'autonomie universitaire n'est pas une liberté sans responsabilité.**

Elle est la condition qui permet à l'Université d'exercer ses missions avec indépendance. Mais elle l'engage aussi à en garantir la qualité et à en répondre devant la collectivité.

Cette responsabilité nous oblige également à défendre les conditions qui permettent à notre système universitaire de rester fort.

Je mesure les pressions auxquelles sont soumises aujourd'hui les collectivités publiques. Elles doivent arbitrer entre de nombreuses priorités légitimes.

Mais c'est précisément dans ces moments-là que le dialogue devient indispensable.

Fille de diplomate, je reviens volontiers à ce qui est au cœur de la diplomatie : l'art de maintenir le dialogue ouvert, même dans le désaccord.

Un accord solide ne peut pas simplement être imposé.

Il se construit en discutant, en ajustant ses positions et en acceptant que les arguments d'autrui puissent aussi nous convaincre.

Dialoguer, ce n'est donc pas seulement écouter.

C'est accepter d'entrer véritablement dans le raisonnement de l'autre, sans renoncer à défendre le sien avec exigence.

Et s'il peut nous arriver de porter des appréciations différentes, nous allons sans doute rapidement tomber d'accord sur un point : les décisions prises actuellement au niveau fédéral nous placent devant des choix difficiles.

Le programme d'allégement budgétaire aura des conséquences directes sur nos moyens de fonctionnement. Les ressources consacrées à la recherche sont elles aussi sous pression.

*Mme Graf*

Mais nous sommes entièrement d'accord sur les risques que nous font courir les aléas fédéraux !

Pour le dire sans détour : à moyen terme, la situation est délicate, plus qu'elle ne l'a été depuis le début du siècle.

Si le programme d'allégement budgétaire de la Confédération a déjà mis au défi les hautes écoles, la menace la plus lourde qui pèse sur les universités cantonales, à Neuchâtel comme ailleurs, se niche dans un autre projet, porté par le Département fédéral des finances, un projet de « désenchevêtrement » des tâches entre la Confédération et les cantons.

La proposition est terriblement simple : « cantonaliser » tout le domaine des hautes écoles – université et hautes écoles spécialisées. Comme pour l'école obligatoire, les cantons décideraient de tout – et surtout ils payeraient tout ; c'est près de 1,5 milliard à l'échelle nationale, et plus de 100 millions pour notre canton.

Or, le co-financement cantons-Confédération, jusqu'à ici garanti aux hautes écoles, contribue à leur solidité et à leur stabilité.

Y renoncer reviendrait à fragiliser l'ensemble du système, et tout particulièrement les établissements de petite et moyenne taille.

Car tous les cantons n'ont pas les mêmes moyens. Tous ne disposent pas de la même marge de manœuvre financière. Et il suffirait parfois de difficultés budgétaires passagères pour que certains ne puissent plus assumer seuls leurs responsabilités.

Avec, à la clé, des formations supprimées, des activités de recherche abandonnées et, progressivement, un appauvrissement de notre paysage académique.

Quel paradoxe !

Nous nous félicitons, à juste titre, d'avoir l'un des meilleurs systèmes de formation tertiaire au monde ; et nous envisagerions aujourd'hui d'en fragiliser les fondements mêmes.

Sous le couvert d'illusoires ou éphémères compensations, c'est à une véritable vente aux enchères des hautes écoles que nous nous livrerions finalement. En effet, seuls les cantons les plus à l'aise financièrement pourraient tirer leur épingle du jeu, au détriment des autres.

Pour Neuchâtel, pour l'arc jurassien, pour toutes les hautes écoles de taille moyenne, c'est très clairement une menace littéralement existentielle.

C'est pourquoi les conseillers et conseillères d'État en charge de la formation s'opposent à un tel projet.

Et je vous invite toutes et tous, chacune et chacun dans vos fonctions, à en faire autant.

Mais je veux aussi terminer sur une conviction positive.

Notre Université a démontré sa capacité à traverser les crises. Elle est déjà ressortie intacte, peut-être même plus forte, d'une série de crises unique dans l'histoire récente – la COVID, les attaques informatiques pour n'en mentionner que deux.

Et je suis convaincue qu'elle saura également relever les défis qui l'attendent.

Pour cela, elle a besoin d'autonomie, car l'autonomie universitaire n'est pas un privilège accordé par l'État. C'est une responsabilité confiée à l'Université, et une confiance que l'État doit savoir lui témoigner. Et sur ce point, Madame la rectrice, je crois pouvoir dire que le Rectorat et le Conseil d'État sont du même avis…

*Mme Gyger Gaspoz*

Oui. L'autonomie est nécessaire pour répondre aux exigences de qualité nationales et internationales et pour qu'elle puisse rester attractive dans un contexte de concurrence.

C'est précisément pour renforcer cette autonomie que la loi sur l'Université a été profondément révisée en 2017.

Aujourd'hui, le bilan de cette loi ouvre une phase d'ajustements ciblés. L'université et l'État ont pu porter des appréciations différentes sur certains points.

C'est normal dans une relation institutionnelle vivante.

L'essentiel est que le cadre demeure stable et que nos bases légales restent solides.

Ce cadre doit nous permettre de former des personnes capables d'agir dans l'incertitude, de comprendre les intérêts et les raisonnements d'autrui et d'affronter le désaccord.

Des personnes capables de suspendre leur jugement pour écouter, puis de décider au service d'un intérêt qui nous dépasse.

La science est essentielle à cette démarche.

Elle produit des connaissances fondées sur des méthodes rigoureuses, soumises à la discussion, à la critique et à la vérification.

Ces connaissances peuvent être contestées, mais elles ne peuvent pas être écartées sans arguments.

Madame la conseillère d'État,

Dans nos fonctions respectives, nous prendrons très certainement des décisions qui ne plairont pas toujours.

Mais, nous avons, je l'espère, montré aujourd'hui que nos différences n'effacent pas notre objectif commun :

**Une Université forte, libre et exigeante, qui enrichit le canton de Neuchâtel et contribue à son rayonnement bien au-delà de ses frontières.**

C'est aussi le sens de notre thème d'aujourd'hui : les savoirs en dialogue.

A l'heure des algorithmes, des chambres d'écho et de la fragmentation des intérêts, nous devons préserver les espaces de discussion humaine.

Mais cette époque nous oblige dans le même temps à retrouver confiance dans la discussion humaine.

Une démocratie ne vit pas de l'absence de conflits.

Elle vit de sa capacité à les traverser sans renoncer à vivre et agir ensemble.

Quelques semaines après ma prise de fonctions, nous apprenions le décès du philosophe Jürgen Habermas.

Son œuvre nous rappelle une idée qui me paraît aujourd'hui particulièrement précieuse :

**Une démocratie dépend aussi de notre capacité à échanger des arguments.**

L'université est l'un des lieux où elle s'apprend et s'exerce.

Où l'on apprend que personne ne détient toute la vérité.

Que changer d'avis n'est pas une faiblesse.

Et que le désaccord n'est pas nécessairement l'échec du dialogue :

**il en est souvent la raison d'être.**

De mon côté, je prends un engagement :

Faire du dialogue non pas un idéal de cérémonie, mais une pratique de gouvernance au sein du Rectorat.

Madame la conseillère d'État, puisque j'ai eu le plaisir d'ouvrir notre dialogue, je vous laisse donc conclure et porter cet appel commun…

*Mme Graf*

Mesdames et Messieurs,

Le dialogue n'a pas pour vocation d'effacer les différences ni de faire en sorte qu'au terme de l'échange, tous les points de vue se rejoignent parfaitement.

Mais il est des zones de convergence, parmi lesquelles la conviction à la fois du Conseil d'État et du Rectorat quant à la pertinence et à la nécessité de notre Université.

D'une Université dont l'autonomie sera confirmée et qui va devoir encore et toujours se réformer - pour continuer à exister, pour attirer étudiant-e-s et chercheurs-euses, pour préserver et protéger ce qui fait sa raison d'être : remplir ses missions clé que sont l'enseignement et la recherche, être l'institution où le savoir est transmis et augmenté, mais aussi remis en cause, en toute liberté, sans interdits ni injonctions politiques ou partisanes, en osant peut-être repenser, elle-même, son territoire.

Madame la conseillère fédérale, Madame la rectrice, Mesdames, Messieurs,

Si notre dialogue d'aujourd'hui a permis de faire ressortir cette conviction commune, alors il aura déjà rempli une part essentielle de sa mission.

Et nous aurons, je l'espère, échappé à ces faux dialogues que décrivait si justement le philosophe et écrivain Miguel de Unamuno :

« Souvent j'ai observé cette triste particularité de toutes les conversations (...), à savoir qu'elles sont, plutôt que des dialogues, des monologues entremêlés. Ceux qui conversent demeurent étrangers entre eux : chacun suit sa ligne de pensée. On n'écoute pas avec attention bienveillante, impatient qu'on est de placer son propos, que l'on croit toujours plus important que celui des autres. » (Miguel de Unamuno, Journal intime, Paris, Éd. du Cerf, 1989, p. 39).

Alors, si nous devions retenir une seule chose de cette journée, ce serait peut-être celle-ci : le dialogue ne nous oblige pas à penser la même chose. Il nous oblige à prendre au sérieux ce que pense l'autre.

Et c'est précisément dans cet esprit que nous voulons continuer à construire, ensemble, l'avenir de notre Université.

Je vous remercie de votre attention

Et que vive l'Université de Neuchâtel !




Allocution de

## Sarah Bramaud du Boucheron

**Etudiante**

**à l'occasion du**

## DIES ACADEMICUS

**Samedi 7 novembre 2026**

**Neuchâtel**

Il y a des voyages dont on revient avec des souvenirs. D'autres dont on revient avec des réponses.

Et puis il y a ceux, plus rares, dont on revient avec davantage de questions qu'au départ.

Je crois que le dialogue appartient à cette dernière catégorie.

Car dialoguer, c'est voyager. C'est quitter, ne serait-ce qu'un instant, le confort de ses convictions pour s'aventurer sur le territoire de celles des autres. C'est accepter que ce que l'on tenait pour évident ne le soit pas pour tout le monde. Que ce que l'on croyait immuable puisse vaciller.

J'ai toujours aimé débattre. J'aime défendre mes idées, chercher les mots justes et parler avec assurance, parfois même, je l'espère, avec éloquence.

J'aime ce plaisir presque irrésistible de construire un raisonnement. De chercher les mots justes, les arguments convaincants, cette logique qui donne soudain à une idée la solidité d'une évidence.

Et bien sûr, j'aime avoir raison.

Je crois que tout le monde aime avoir raison, même ceux qui disent le contraire.

Mais avec le temps, j'ai découvert un plaisir plus particulier, et peut-être encore plus précieux.

Celui d'avoir tort.

Pas immédiatement, bien sûr.

Il arrive pourtant qu'un argument nous ébranle. Puis vient parfois un instant de silence.

Et dans ce silence, quelque chose change.

Je crois que c'est cela que j'ai toujours recherché dans le dialogue.

Non pas seulement la confrontation des idées, mais la possibilité de découvrir, dans la pensée de l'autre, un monde auquel je n'aurais jamais eu accès seule.

Longtemps, j'ai imaginé grandir comme gravir un escalier : marche après marche, nous apprenons, nous avançons, persuadés qu'un jour nous atteindrons enfin le sommet. Mais chaque marche révèle surtout tout ce qu'il nous reste à découvrir.

Mais à quel moment sait-on vraiment ?

Il y a un film auquel je reviens souvent : Douze hommes en colère.

Douze hommes enfermés dans une pièce. Onze d'entre eux sont convaincus de la culpabilité d'un accusé. Le douzième n'est pas certain de son innocence.

Il n'est certain que d'une chose : il n'est pas encore certain.

Alors il pose une question.

Puis une autre.

Et peu à peu, ce qui paraissait indiscutable devient discutable. Les évidences se fissurent. Les certitudes s'effritent, syllabe après syllabe. Ce n'est pas une vérité nouvelle qui triomphe soudainement. C'est le doute qui se fraie un chemin.

Ce qui me fascine dans cette histoire, ce n'est pas seulement qu'un homme parvienne à faire changer d'avis les autres.

C'est qu'il y parvienne sans prétendre posséder lui-même toutes les réponses.

Peut-être est-ce cela, la première exigence du dialogue : ne pas confondre la force d'une conviction avec la certitude d'avoir raison.

Et je me demande combien de fois, au cours de nos études, nous avons préféré gagner un débat plutôt que comprendre celui qui nous faisait face.

Combien de fois avons-nous écouté non pour entendre, mais pour préparer notre réponse ?

Il faut parfois davantage de courage pour changer d'avis que pour le défendre.

Et peut-être davantage d'intelligence pour poser une question que pour donner une réponse.

Peut-être que la plus grande richesse de nos études est précisément de nous apprendre à accepter cette incertitude.

Aujourd'hui, au terme de mes études universitaires, je ressens quelque chose d'assez difficile à décrire.

Je suis heureuse d'être arrivée jusqu'ici.

Heureuse de ce que j'ai appris, des personnes que j'ai rencontrées, des conversations qui m'ont marquée.

Et pourtant, une partie de moi aimerait rester.

Rester encore un peu dans ce monde devenu familier. Dans ces salles où tant de questions ont été posées. Dans cet environnement où l'on pouvait consacrer des heures à discuter d'une idée, simplement parce qu'elle nous passionnait.

Il y a une étrange mélancolie dans l'accomplissement.

Mais peut-être est-ce parce que nous confondons trop souvent la destination et le voyage.

Il faut parfois apprendre à faire confiance aux détours.

Je ne sais pas encore ce que me réservera la prochaine étape.

Il y a quelque chose d'intimidant à quitter un univers que l'on connaît pour entrer dans un monde où tant de choses restent à apprendre.

On aimerait être prêt.

Mais à vingt ans, nous ne sommes, au fond, que des adultes de deux ans.

À vingt-trois ans, des adultes de cinq ans qui commencent tout juste à trouver leur équilibre.

Alors soyons patients envers nous-mêmes.

Prenons notre temps.

Et rappelons-nous que nous avons le droit de ne pas encore avoir tout compris.

Mais peut-être n'est-on jamais complètement prêt pour les choses qui nous font grandir.

Peut-être faut-il accepter d'avancer avec nos doutes.

D'avoir peur et d'être enthousiaste.

De regretter ce que l'on quitte tout en désirant profondément ce qui nous attend.

D'être fier du chemin parcouru, sans prétendre avoir déjà compris celui qui reste à faire.

Et peut-être que c'est ça, finalement, devenir adulte.

Non pas atteindre cet âge mystérieux où l'on serait censé tout comprendre.

Mais découvrir que personne ne possède véritablement toutes les réponses.

Et que nous avons besoin les uns des autres, non seulement pour trouver notre chemin, mais aussi pour découvrir tous ceux que nous n'aurions jamais imaginés.

Alors, à celles et ceux qui m'ont enseigné, qui m'ont contredit, qui ont partagé leurs connaissances et parfois ébranlé mes convictions, j'aimerais dire merci.

Merci de m'avoir donné des réponses.

Mais plus encore, merci de m'avoir appris à poser des questions.

Car je crois désormais qu'il existe une différence fondamentale entre accumuler du savoir et apprendre à penser.

Le premier nous donne des réponses.

Le second nous apprend à ne jamais nous en satisfaire tout à fait.

Et si le dialogue est un voyage, alors j'espère ne jamais cesser de voyager.

J'espère continuer à rencontrer des personnes qui me surprennent, des idées qui me dérangent et des questions qui m'obligent à regarder le monde autrement.

J'espère conserver ce plaisir de construire un raisonnement, cette joie d'avoir parfois raison, mais surtout cette capacité de m'émerveiller lorsque quelqu'un me démontre que j'ai tort.

Peut-être qu'après tant d'années à apprendre, à accumuler du savoir, à débattre et à douter, je ne peux arriver qu'à une seule conclusion : Je ne sais rien. Mais j'adore parler.




Allocution de


## Pierre Cornu

**Président de la Commission de surveillance des procédures de nomination**


**à l'occasion du**

## DIES ACADEMICUS

**Samedi 7 novembre 2026**

**Neuchâtel**

Chers membres et amis de l'Université de Neuchâtel,

Tout d'abord, je tiens à remercier le rectorat de l'honneur qu'il me fait en me permettant de m'adresser à vous. Ce n'est pas tous les jours qu'un ancien juge de province peut s'exprimer devant une telle assemblée.

Ne vous attendez pas à un discours très académique, car après avoir – voici bien longtemps déjà – étudié le droit à l'Université de Neuchâtel, avec plaisir d'ailleurs, mon parcours s'est déroulé essentiellement dans la pratique judiciaire et les quelques publications que j'ai pu commettre n'ont pas soulevé des vagues d'enthousiasme dans le monde universitaire.

Vous me pardonnerez donc peut-être si ce que je vais vous dire ne vous paraît pas atteindre des sommets de la pensée académique.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il ne me semble pas inutile de dire quelques mots du rôle de la Commission de surveillance des nominations.

Cette commission a pour mission de contrôler la régularité des procédures de désignation de professeurs, quand le rectorat envisage de donner suite à une proposition de nomination émanant du conseil d'une faculté.

Elle n'a pas à se prononcer sur les qualités respectives des candidats et l'opportunité des choix. Nous serions d'ailleurs bien incapables de dire si Madame X ou Monsieur Y est la personne la plus qualifiée pour enseigner, pour prendre des exemples récents, la littérature française des XVIème et XVIIème siècles, ou encore l'écologie chimique (dont, à titre personnel, j'avoue ne pas très bien voir ce que ça pourrait être).

Nous devons seulement vérifier si, formellement, le processus de nomination a été mis en œuvre de manière conforme au droit – cela se passe généralement entre bien et très bien – et ce n'est pas nous que vous pouvez féliciter pour les excellents choix opérés ces dernières années.

Mais venons-en au sujet de ce jour, « Savoirs en dialogue ».

Un philosophe disait que « Le dialogue commence lorsque l'on admet que l'autre peut avoir raison ».

C'est tout à fait vrai et s'applique aussi au **premier des dialogues qu'il faut envisager, qui concerne les professeurs et les étudiants**, même si, sur le principe, les premiers ont pour mission de transmettre leur savoir aux seconds.

Évidemment, deux et deux font quatre, même si j'ai cru comprendre qu'en physique quantique, ce n'était pas toujours

aussi simple et si à Paris, en mai 68, les résultats des équations mathématiques étaient parfois votés à la majorité des voix.

Cela étant, ce qu'on peut considérer comme la vérité scientifique n'empêche pas les professeurs d'inciter les étudiants à faire preuve d'esprit critique, ni d'ailleurs les étudiants d'interpeller leurs professeurs quand ils ne partagent pas leurs thèses ou pensent pouvoir leur apporter un regard neuf, faire part de doutes ou exprimer leur curiosité.

J'ouvre ici une **parenthèse** pour suggérer que, dans le choix des nouveaux professeurs, l'Université accorde la plus large place à la capacité des candidats à transmettre leur savoir aux étudiants, soit à enseigner leur branche.

À mon avis, il ne suffit pas qu'un candidat ou une candidate se soit signalé(e) par des recherches particulièrement pointues, si cette personne n'a pas le goût et le talent d'enseigner, puisque la première mission de l'Université est de former les étudiants, soit ceux qui construiront notre société dans les décennies à venir.

Bien sûr, la recherche nourrit l'enseignement et, de nos jours, on ne peut pas concevoir qu'un professeur ne soit pas aussi un chercheur qualifié et, si possible, reconnu.

C'est très bien ainsi, mais j'ai quand même une pensée émue pour un merveilleux enseignant du droit dont j'ai eu la chance de suivre les cours à l'époque et qui, en fait de recherche, publiait essentiellement des articles d'actualité et de vulgarisation dans des revues politiques et syndicales.

Cela m'amène, pour revenir plus directement au sujet de ce jour, à évoquer le **dialogue nécessaire entre l'Université et la pratique**.

Si l'Université doit être un lieu de savoir académique, elle ne peut pas se contenter de cela parce que, même si la pratique évolue parfois au ras des pâquerettes, elle permet d'identifier des questions qui méritent une approche académique, mais aussi et peut-être surtout parce que l'Université forme les praticiens de demain, dont le bagage ne peut pas être que théorique.

Je dois avouer avoir été un peu déconcerté quand, jeune avocat-stagiaire, je me suis retrouvé dans de vrais tribunaux, avec de vrais clients qui attendaient de moi des réponses juridiques concrètes et que, dans quelques matières, j'avais l'impression d'avoir reçu à l'Université un enseignement assez déconnecté de la pratique quotidienne du droit. Heureusement, j'ai eu affaire à des juges et des clients bienveillants…

Là aussi, les choses évoluent et je sais que beaucoup de professeurs créent et maintiennent des liens étroits avec la pratique, allant pour certains jusqu'à tremper régulièrement les mains dans le cambouis de la science du quotidien.

Permettez-moi d'exprimer le souhait que leurs préoccupations soient partagées par l'ensemble du corps enseignant.

Un autre dialogue nécessaire est celui qui doit exister **entre l'Université et la société en général.**

C'est avec plaisir que je constate que l'Université de Neuchâtel manifeste une volonté d'ouverture vers le monde, par exemple en organisant des événements qui permettent aux chercheurs de partager leurs connaissances avec le grand public et de mesurer l'attente de ce public en termes de recherches et de réponses à des problèmes actuels.

Certaines matières se prêtent sans doute mieux que d'autres à de tels échanges, mais il vaut toujours la peine d'essayer.

Si, pour prendre des exemples récents, les « Soirées de détermination de bryophytes et lichens » s'adressaient à un public de spécialistes et n'ont peut-être pas attiré beaucoup d'entrepreneurs, ces mêmes entrepreneurs ont pu tirer profit de l'événement « Intellectual property and entrepreneurship: where innovation meets business » et le sujet « La solidarité : un nouveau paradigme dans le partage des données de santé » n'a pu qu'intéresser un large public, que l'on sait très sensible aux questions touchant à la santé et à la sphère privée.

À une époque où la désinformation et la défiance envers la science prennent trop de place, il est donc essentiel de promouvoir un dialogue transparent entre l'Université et la société.

Mentionnons encore, rapidement car c'est évident, **le dialogue indispensable dans le cadre des recherches interdisciplinaires**. Aujourd'hui, les professeurs et assistants ne peuvent plus limiter leur horizon à leur discipline. Les grands défis de notre époque - qu'ils soient environnementaux, technologiques, sanitaires ou sociétaux - sont par nature complexes. Aucune discipline ne possède à elle seule la solution aux problèmes. Pour ne mentionner qu'un exemple assez banal, l'économie ne peut pas se dispenser d'un dialogue avec les sciences de la Terre.

Terminons par une question. Faut-il envisager un véritable **dialogue entre l'être humain, qu'il soit professeur ou praticien, et l'intelligence artificielle** ?

L'autre jour, en préparant mon petit discours, j'ai essayé de voir ce que l'intelligence artificielle disait de ce Dies Academicus.

Dans la liste des orateurs, elle me mentionnait comme « historien et professeur », alors que je ne suis bien sûr ni l'un, ni l'autre. C'était mal parti et j'en suis resté là dans ma recherche. Ma fille m'a dit que j'aurais dû mieux poser la question et préciser le but de ma démarche.

C'est sans doute vrai, mais mon sentiment est quand même qu'en l'état au moins, il peut difficilement être question de « Savoirs en dialogue » avec une intelligence artificielle qui, si elle peut parfois nous aider à trouver des solutions et gagner du temps, souffre de maladies qui ne sont peut-être pas que de jeunesse.

En tout cas, le meilleur logiciel ne remplacera jamais un cerveau bien fait.

Il est temps de **conclure**. Socrate disait que « Le savoir est la seule matière qui s'accroît quand on la partage ».

Ce partage et cet accroissement, notre Université y contribue avec beaucoup de passion, d'énergie et de succès. Qu'il en soit toujours ainsi !




Allocution de

# Elisabeth Baume-Schneider

**Docteure honoris causa de la Faculté des sciences économiques**

**à l'occasion du**

## DIES ACADEMICUS

**Samedi 7 novembre 2026**

**Neuchâtel**

Madame la Conseillère d'Etat,

Madame la Rectrice,

Madame la Doyenne,

Mesdames et Messieurs les membres de la communauté universitaire,

Madame et Messieurs les récipiendaires, chère et chers collègues,

Chères étudiantes, chers étudiants,

Estimés invitées et invités,

Chères amies, chers amis,

Et, hors catégorie, chère famille,

Si, sans trop de forfanterie, j'ose affirmer sur cette scène que prendre la parole est désormais un exercice maîtrisé, je ne saurais en revanche afficher la même insouciance quant à mon aptitude à captiver un auditoire en partageant un propos vivifiant dans ce temps magistral si particulier du Dies.

Ce 7 novembre 2026, l'Université de Neuchâtel, mon Alma Mater, m'honore doublement, à titre collectif et personnel : en me confiant la responsabilité et le plaisir de remercier la communauté universitaire de l'honneur qui est fait à Nicole El Karoui, à Mark Pieth, à Jaan Valsiner et à moi-même de se voir conférer ce jour le titre de docteur honoris causa.

L'Université de Neuchâtel a été ce terreau institutionnel fertile qui m'a permis, alors que j'étais de nature timide, de tisser du lien, du sens, en fait de structurer un maillage entre mon insatiable curiosité intellectuelle et mon désir, peut-être un brin immature, de lutter contre les injustices sociales.

Ma vie d'étudiante, c'était aussi le temps des amitiés, des possibles, des vertiges, avec autant de séquences de funambulisme entre la fidélité inconditionnelle à mes origines paysannes et une incorporation en accéléré des habitus de l'université. Me voici, en apnée et heureuse, au cœur d'une relation dialectique entre intellect et affect.

Huit semestres à l'Université de Neuchâtel, ce furent 16 saisons, passablement de brouillard, mais assurément exclusivement à l'extérieur, pour me familiariser avec les savoirs académiques et développer une compréhension critique et lucide des enjeux de société. Dans un espace de vie et d'études, au climat respectueux et humaniste, j'ai acquis la confiance et la légitimité qui m'ont été utiles pour m'orienter vers le domaine social et la politique.

Je sais ce que je dois à l'Université de Neuchâtel. Sans céder à la nostalgie, je ne résiste pas à l'envie de partager avec vous à quel point un professeur généreux, inspirant et pétri de connaissances, un érudit d'une attention bienveillante et exigeante à la fois, m'a impressionnée. Je possède encore deux classeurs fédéraux débordant des précieux supports de cours de Maurice Erard. Sa méthodologie, avec son plan de sociologie pluraliste et son découpage de la réalité horizontale et verticale dans une approche de sociologie respectivement différentielle et en profondeur, est accrochée aux cimaises de ma mémoire. Ce ne sont assurément pas des trophées mais bien plus une invitation permanente, une responsabilité de mieux approcher et de mieux comprendre la complexité de notre monde, notamment les déterminismes sociaux, les libertés humaines ou encore les formes de temporalité.

Je mesure chaque jour ma chance d'avoir pu accéder à une formation universitaire grâce à une bourse d'études. C'est le génie et la force du système public de formation de notre pays que d'être ouvert aux envies, aux ambitions, aux utopies, aux rêves de sa jeunesse. L'avenir du paysage éducatif suisse ne se laisse pas corseter dans la seule austérité des débats budgétaires. D'une manière générale, sa robustesse et sa résilience reposent sur la conviction de la population qu'il est non seulement raisonnable, mais nécessaire et responsable d'investir de l'argent public dans un système éducatif de qualité.

Avoir la possibilité d'étudier engage ensuite la responsabilité de chacune et de chacun de se montrer digne de la formation reçue et d'en faire un usage qui, par ricochet, profite à l'ensemble de la société. Je n'ai pas poursuivi de carrière académique, mais ce que j'ai appris et conquis ici, à l'Université de Neuchâtel, est encore et toujours nourricier.

Bon, l'honnêteté intellectuelle, acquise sur les bancs de l'université, m'incite à concéder que, les ayant quittés depuis un certain temps, j'ai la nette impression d'avoir perdu une certaine aisance dans les jeux de cartes, en particulier le chibre et la mise… Je contextualise volontiers mon propos en précisant qu'à l'époque, ces jeux de cartes étaient quasi considérés, si ce n'est comme une discipline scientifique nécessitant une pratique quotidienne, du moins comme un facteur d'appartenance signifiant.

Plus sérieusement, je tiens également à souligner, à une époque où il devient de plus en plus nécessaire de désenchevêtrer et de discerner le vrai du faux, le choix vital de faire confiance à la science et aux scientifiques, tous champs d'études confondus. A une époque où les crises lézardent des pans entiers de nos institutions politiques et érodent les convictions et la confiance des citoyennes et des citoyens, la liberté académique s'impose comme un pilier fondamental de notre démocratie, un rempart contre les arbitraires.

En qualité de ministre de la Santé, je suis convaincue qu'il est essentiel de remettre l'humain au cœur du système de santé, à tous les niveaux. La complexité et les volumes financiers en jeu ne doivent pas passer sous silence nos responsabilités collectives. L'accès à des soins de qualité et à un coût acceptable pour les assurés ne doit pas être considéré comme une simple variable d'ajustement budgétaire, mais comme une priorité qui reflète notre volonté d'une société où le progrès et la prospérité sont partagés.

Et la démocratie : est-elle en bonne santé ? Poser un diagnostic nécessite un examen de ses institutions. En Suisse les vertus du fédéralisme, l'importance de la séparation des pouvoirs et de leur indépendance respective sont ancrées dans la Constitution et servent de colonne vertébrale à l'organisation de l'Etat. A ces principes parmi d'autres, j'adosse aussitôt un constat : le pouls de la démocratie se mesure aussi, et probablement même en premier, à la capacité et à la liberté des citoyennes et des citoyens à exercer leurs droits.

Il est vital pour la démocratie de garantir l'accès à des informations de qualité. Il importe de mettre en relief les faits dans le magma pléthorique des slogans, de débattre dans tous les cercles possibles –

même en famille – et de se forger et ciseler sa propre opinion. Face à la tentation des idées simplistes et face à la polarisation, pour ne pas dire à la gesticulation de certains politiciens ou politiciennes, il est urgent de livrer encore et encore à la démocratie des esprits libres de penser.

L'éducation est un remède majeur. L'université occupe en ce sens une place clé. Si le phare de Chaumont, à juste titre, ne balaie plus de ses lumières le littoral neuchâtelois, l'Université de Neuchâtel poursuit sa mission de repère humaniste ; elle est un lieu de transmission de connaissances qu'elle doit questionner au-delà de tout conformisme intellectuel. Dans ses facultés, elle forme des spécialistes et des généralistes, avant tout des personnes en mesure de contrer les affirmations réductrices et d'admettre la complexité, la nécessité des nuances. L'Université nous enseigne qu'une situation complexe résulte de manière fort improbable d'une seule cause. Concrètement, et n'en déplaise aux extrêmes, la différence, l'altérité ou encore le métissage ne sont pas la source de tous nos maux. Au contraire, la diversité, la migration nous montrent à quel point nous appartenons à la même famille humaine.

Les trois professeurs aujourd'hui honorés contribuent justement à donner de la force et de l'espérance à la communauté humaine.

En nos quatre noms, je vous dis notre reconnaissance et notre fierté.

Nous avons chacune et chacun un lien fort et établi de longue date avec l'Université de Neuchâtel que ce soit par le travail, par les collaborations ou par les études.

Nous venons les quatre d'horizons si différents : les mathématiques et plus particulièrement la théorie des probabilités pour Nicole El Karoui, la lutte contre la criminalité économique pour Mark Pieth, la psychologie culturelle pour Jaan Valsiner et les sciences sociales en ce qui me concerne.

Des univers à l'évidence fort différents, mais, en nous proposant et en nous choisissant pour la même volée de doctorats honoris causa, l'Université de Neuchâtel – consciemment ou inconsciemment – a choisi quatre profils, quatre parcours qui ont de nombreuses valeurs en commun.

Cela dit, je précise d'emblée que je ne saurais en aucune manière me comparer aux accomplissements académiques exceptionnels de mes corécipiendaires ; un parcours politique même s'il conduit loin, est bien plus un cas de recherche appliquée de la théorie du hasard et des probabilités qu'un parcours construit rationnellement !

En parlant de distance, je précise aussitôt qu'elle ne doit en aucun cas signifier un éloignement des réalités du terrain. Ainsi, nous sommes les quatre au service de la Cité, à la recherche du bien commun, nous aimons dépasser les frontières, qu'elles soient disciplinaires, géographiques ou encore partisanes dans la quête de solutions meilleures pour le plus grand nombre. Nous savons, nous vivons professionnellement et personnellement, l'importance de l'altérité.

Notre confiance dans les interactions humaines est au cœur de nos actions. Cette approche profondément humaniste implique de la générosité, la vraie, celle du cœur. Elle nécessite aussi du sérieux et de la persévérance. Et du travail : pas après pas, jour après jour.

Dans une époque extrêmement troublée et marquée par une déshumanisation accélérée, nous avons la conscience aiguë que le chemin vers la sortie des crises nécessite du courage, du sérieux, de la persévérance et du travail. C'est notre boussole. Pas après pas, jour après jour.

Nous quatre, honorés aujourd'hui, prenons l'engagement de continuer d'apporter notre contribution au bien commun par les mathématiques, le droit, la psychologie culturelle et la politique. Tournés vers le futur, nous mesurons ce que nous devons à l'Université de Neuchâtel : des savoirs en dialogue, et aussi une manière de penser le monde et d'y prendre nos responsabilités.

Je veux croire que nous serons tels des sismographes engagés, tels des fantassins courageux dans nos milieux et réseaux respectifs, résolument prêts à franchir de nouvelles orées de savoir afin d'être à la hauteur des exigences du vivre-ensemble.

Merci de votre attention.




# Laudatio

## des docteur-e-s honoris causa

à l'occasion du

## DIES ACADEMICUS 2026

samedi 7 novembre 2026

**M. Jaan Valsiner**

Faculté des lettres et sciences humaines

**Mme Nicole El Karoui**

Faculté des sciences

**M. Mark Pieth**

Faculté de droit

**Mme Elisabeth Baume-Schneider**

Faculté des sciences économiques

*Seule la version orale du 7 novembre 2026 fait foi.*

Laudatio de

# Jaan Valsiner

## Docteur honoris causa de la Faculté des lettres et sciences humaines

à l'occasion du

## DIES ACADEMICUS 2026

**Samedi 7 novembre 2026**

Le professeur Jaan Valsiner est une des grandes figures de la psychologie culturelle contemporaine. Né en 1951 en Estonie, où il a étudié, il a été professeur de psychologie aux Universités de Chapel Hill et de Clark aux Etats-Unis. Il est ensuite revenu en Europe pour y fonder la chaire Niels Bohr de psychologie culturelle de l'Université d'Aalborg, au Danemark.

Jaan Valsiner a été un inlassable promoteur d'une théorie du développement profondément humaniste. Il a montré comment nos capacités de penser, d'agir et de créer dépendent de notre interaction avec le monde, alors que ce monde est lui-même créé par les êtres humains, au travers du temps et de l'espace. Sa psychologie culturelle sémiotique montre en effet comment les divers systèmes de signes, toujours en évolution, constituent la culture humaine dans toutes ses variations. Autrement dit, nos capacités à interpréter le monde sont tout aussi façonnées par la littérature et la musique que par l'agencement des rues et les couleurs de nos vêtements. Cette approche analyse en même temps les processus très fins par lesquels, à chaque instant, nous prenons distance de notre expérience et nous pouvons ressentir, penser, mais aussi imaginer d'autres mondes et créer l'avenir.

La psychologie culturelle sémiotique du Prof. Valsiner s'ancre en outre dans une tradition systémique impliquant une compréhension historique et complexe des phénomènes. C'est ce qui l'a notamment mené à rétablir le statut des études de cas comme base de la généralisation théorique.

Outre sa portée théorique, le travail de Jaan Valsiner est profondément intégrateur. D'abord, il a initié un grand mouvement de relecture et de réactualisation de l'histoire de la psychologie et des sciences humains et sociales - en particulier de l'avant deuxième guerre mondiale – afin d'enrichir une science devenue très réductrice.

Sa curiosité inlassable l'a également fait entrer en dialogue avec les anthropologues, la philosophie, l'histoire de l'art, la sociologie, et les sciences naturelles, pour proposer une psychologie profondément ancrée dans les débats contemporains.

Jaan Valsiner a aussi créé des espaces éditoriaux qui permettent à de jeunes chercheuses et chercheurs comme aux auteur-e-s plus établi-e-s de développer des textes originaux et de divers

formats, de vraies plateformes de dialogue et de diffusion dans le monde entier. Notons par exemple son travail de création des deux revues majeures de diffusion en psychologie culturelle, *Culture & Psychology* ainsi que l'*Integrative Psychological and Behavioral Science*. Il est aussi à l'initiative d'un nombre étonnant d'ouvrages de référence en psychologie culturelle ou développementale, et de la création de collections chez les plus grands éditeurs anglo-saxons. Enfin, persuadé que le renouvellement de la compréhension des choses complexes que sont les êtres humains en société vient notamment des jeunes collègues, Jaan Valsiner est un inlassable voyageur. Il enseigne régulièrement au Japon comme au Brésil, en Estonie ou en Slovénie, en Autriche ou en Suisse – sa première visite à Neuchâtel date de 1994 et il est venu y enseigner presque chaque année depuis 20 ans.

Jaan Valsiner est pour beaucoup une figure d'inspiration : sa connaissance encyclopédique à la croisée des sciences humaines et sociales ; sa vision, sa créativité théorique et l'originalité de sa pensée ; sa capacité intégratrice, au-delà des fractions et des guerres de domaine ; et enfin, sa générosité et sa volonté de partager les connaissances le plus largement possible, incarnent parfaitement un certain idéal des sciences humaines et sociales, ouvertes, démocratiques, et profondément en dialogue avec les autres et le monde.

C'est pour ces raisons que la rectrice va à présent lui remettre un diplôme de docteur honoris causa. Il y est indiqué que

L'Université de Neuchâtel, sur proposition de sa Faculté des lettres et sciences humaines, confère par les présentes à Monsieur Jaan Valsiner, professeur, pour son engagement scientifique profondément humaniste, sa proposition d'une psychologie culturelle à la croisée des sciences humaines et sociales, sa générosité envers les communautés scientifiques, et sa défense d'un dialogue au-delà des frontières, le grade de docteur ès sciences humaines et sociales honoris causa.

*Texte prononcé le 7 novembre 2026*
*lors du Dies academicus*
*par Kristina Schulz, doyenne,*

*Rédigé par*
*Tania Zittoun, professeure ordinaire*
*Institut de psychologie et éducation*

Laudatio de

# Nicole El Karoui

## Docteure honoris causa de la Faculté des sciences

à l'occasion du

## DIES ACADEMICUS 2026

### Samedi 7 novembre 2026

Nicole El Karoui est mathématicienne, professeure émérite à Sorbonne Université.

Née en 1944, elle a grandi à Nancy dans une famille de huit enfants. Elle en aura elle-même cinq, ce qui, au vu de sa carrière, force l'admiration. Il faut dire que la jeune Nicole a des facilités… Elle apprend à lire avant l'âge de cinq ans, sans s'en apercevoir, puis entre précocement à l'école dans un monde où les filles sont rares. De sa classe, elles ne seront que deux à entrer au collège. Elle excelle en latin, en grec et en philosophie, mais son goût pour les sciences la conduit en « math-sup ». Là encore, peu de filles : quatre pour quarante-cinq garçons ! À cette époque, l'École polytechnique est fermée aux femmes. Qu'à cela ne tienne, elle entre à l'École normale supérieure !

C'est là qu'elle se découvre une passion pour les probabilités. Après sa thèse, soutenue en 1971, ses recherches sur le contrôle stochastique et la modélisation du risque vont exercer une influence considérable sur les mathématiques modernes. Son œuvre sera couronnée par des distinctions prestigieuses, sur lesquelles elle n'aime pas s'attarder. Elle sera professeure à l'université, d'abord au Mans puis à Paris VI (aujourd'hui Sorbonne Université), ainsi qu'à l'École normale supérieure de Fontenay et à l'École polytechnique.

Si Nicole El Karoui aime l'abstraction des mathématiques, elle ne s'y laisse pas enfermer. Elle comprend très tôt le rôle croissant que les mathématiques vont jouer dans un monde plus complexe et plus incertain. À la fin des années 80, lors d'un stage dans une banque, elle découvre l'utilisation que les nouveaux marchés financiers font des outils du calcul stochastique. Confronter théorie et pratique devient alors un défi. Elle y répond en orientant une partie de ses recherches vers les mathématiques financières et en créant, en 1990, le Master Probabilités et Finance Paris VI–École polytechnique.

Ce master s'impose rapidement comme une référence internationale. Aujourd'hui, mondialement connu sous le nom de « Master El Karoui », il a formé des générations d'ingénieur-e-s, de chercheuses et de chercheurs ainsi que de spécialistes de la finance quantitative occupant des postes de premier plan dans les banques et les institutions financières.

Pour l'Université de Neuchâtel, l'hommage d'aujourd'hui a une résonance particulière.

Au début des années 2000, Nicole El Karoui construit, avec notre collègue Michel Benaïm, un cours destiné aux élèves de l'École polytechnique. Ce cours donne naissance à un livre : « Promenades aléatoires ».

Depuis près de vingt ans, cet ouvrage accompagne plusieurs enseignements à l'Université de Neuchâtel. Nicole El Karoui a ainsi contribué à la formation de plusieurs générations d'étudiantes et d'étudiants de notre université.

Permettez-moi, à ce propos, de rapporter une anecdote que Michel Benaïm m'a racontée. Peu avant la rentrée universitaire, le manuscrit du cours devait être remis aux presses de l'École polytechnique. Son autrice et son auteur étaient très en retard et, malgré une longue journée de travail, un chapitre entier restait à rédiger la veille de l'échéance. Le lendemain, au rendez-vous prévu à l'Institut Henri Poincaré pour terminer leur travail, Nicole El Karoui arriva en retard, mais le chapitre était bouclé. Elle y avait passé la nuit. À son collègue stupéfait, elle expliqua qu'après avoir élevé cinq enfants, elle avait appris à gérer son temps…

Madame la Professeure, par votre œuvre, par votre rôle pionnier dans le développement des mathématiques financières, par votre engagement constant en faveur de l'enseignement et de la place des femmes dans les sciences, vous avez profondément marqué votre discipline ainsi que celles et ceux qui la font vivre. Vous faites honneur à la communauté scientifique internationale.

L'Université de Neuchâtel souhaite aujourd'hui vous témoigner sa reconnaissance.

Notre rectrice va maintenant vous remettre le diplôme suivant :

« L'Université de Neuchâtel, sur proposition de sa Faculté des sciences, confère par les présentes à Madame Nicole El Karoui, professeure émérite à Sorbonne Université, pour ses contributions exceptionnelles à la théorie des probabilités, au développement des mathématiques financières et à la formation de générations de scientifiques, le grade de Docteure ès sciences honoris causa. »

*Texte prononcé le 7 novembre 2026*
*lors du Dies academicus*
*par Pilar Junier, doyenne,*

*Rédigé par*
*Michel Benaïm, professeur ordinaire,*
*Institut de mathématiques (IMA)*

Laudatio de

# Mark Pieth

## Docteur honoris causa de la Faculté de droit

à l'occasion du

## DIES ACADEMICUS 2026

### Samedi 7 novembre 2026

Mark Pieth naît en 1953 à Bâle, ville à laquelle il restera fidèle tout au long de sa carrière. Il y réalise sa licence en droit, puis un doctorat en droit pénal et procédure pénale. Soucieux d'élargir ses horizons, il effectue des séjours de recherche en Allemagne et à l'Université de Cambridge. Ces expériences nourriront durablement sa vision comparative du droit pénal.

Après un passage à l'Office fédéral de la justice et au barreau, il retourne à l'Université de Bâle, où il officie pendant 27 ans, de 1993 à 2020 comme professeur de droit pénal, de procédure pénale et de criminologie.

L'œuvre du Professeur Pieth dépasse cependant largement les murs de l'université. Durant sa carrière, il dirige la Section de la criminalité économique et organisée à l'Office fédéral de la justice. Il est membre fondateur du Groupe d'action financière — le GAFI, qui est un instrument central de la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent.

Il préside pendant 24 ans le Groupe de travail de l'OCDE sur la corruption dans les transactions commerciales internationales, ce qui fait de lui l'un des architectes des instruments juridiques internationaux les plus déterminants dans la lutte contre la corruption.

Son expertise est sollicitée dans les dossiers les plus sensibles : il a été l'un des trois membres de la commission d'enquête indépendante dirigée par l'ancien président de la Réserve fédérale américaine Paul Volcker sur le programme « Pétrole contre nourriture » en Irak. Il a siégé au Conseil consultatif indépendant de la Banque mondiale. Il a présidé le Comité de gouvernance indépendant chargé de superviser la réforme de la FIFA, ainsi que le Comité d'appel des sanctions de la Banque africaine de développement. En 2016, après le scandale des « Panama Papers », il est appelé au sein du comité d'experts institué par le gouvernement panaméen - comité dont il se retirera, avec le prix Nobel d'économie Joseph Stiglitz, lorsque la publication du rapport ne fut plus garantie : un geste qui dit tout de son exigence de transparence, de son indépendance et de son courage.

Enfin, Il a fondé le Basel Institute on Governance, devenu une référence mondiale dans la lutte anticorruption, le recouvrement d'avoirs et l'action collective.

Auteur ou éditeur de plus de trente-cinq ouvrages consacrés à la criminalité économique, au crime organisé et au droit pénal, Mark Pieth a signé ou cosigné de nombreux ouvrages de référence sur le Code pénal suisse, la corruption, le blanchiment de l'or et le secteur maritime. Son Toolkit for Arbitrators on Corruption and Money Laundering a reçu une reconnaissance internationale.

Loin de ralentir depuis qu'il est professeur émérite, il dirige aujourd'hui un cabinet spécialisé en criminalité économique et droit pénal international, il a créé le Centre de compétences Arbitrage et Crime à l'Université de Bâle, et il organise chaque année la Basel Arbitration and Crime Conference ainsi que le Basel Gold Day. Il demeure une voix influente et respectée du débat public sur l'intégrité financière - comme en témoignent ses prises de position sur l'utilisation des avoirs russes gelés pour la reconstruction de l'Ukraine.

Ses mérites ont déjà été reconnus par les Universités du Sussex et de Saint-Gall, qui lui ont également décerné un doctorat honoris causa. Notre Université est fière de rejoindre aujourd'hui ce cercle.

Les travaux du Professeur Pieth concernant la co-régulation en droit pénal économique, les initiatives multipartites contre le blanchiment d'argent et la corruption, ainsi que les Deferred Prosecution Agreements, qui constituent des références incontournables pour la recherche menée à Neuchâtel sur la justice négociée, l'arbitrage international et bien sûr le droit pénal. Sa dernière intervention dans notre Université remonte à 2024, lorsqu'il a accepté de modérer une conférence organisée par la Professeure Nadja Capus sur la justice négociée dans la corruption transnationale.

Cher Professeur Pieth, c'est donc avec reconnaissance du travail accompli et avec humilité que notre communauté vous remet aujourd'hui un diplôme sur lequel on peut lire :

L'Université de Neuchâtel, sur proposition de sa Faculté de droit, confère par les présentes, à Monsieur Mark Pieth, professeur émérite de l'Université de Bâle, pour sa contribution exceptionnelle à la science pénale et à la politique criminelle en matière de criminalité économique, le grade de docteur en droit honoris causa.

*Texte prononcé le 7 novembre 2026*
*lors du Dies academicus*
*et rédigé par*
*Thierry Obrist, doyen*
*Faculté de droit*

Laudatio de

# Elisabeth Baume-Schneider

## Docteure honoris causa de la Faculté des sciences économiques

à l'occasion du

## DIES ACADEMICUS 2026

**Samedi 7 novembre 2026**

La Faculté des sciences économiques se réjouit de célébrer une personnalité dont l'engagement et le parcours illustrent de manière exemplaire le rôle des sciences économiques et sociales au service du bien commun.

Formée à l'Université de Neuchâtel, où elle obtient une licence en sciences sociales au sein de ce qui s'appelait alors la Faculté des sciences économiques et sociales, Elisabeth Baume-Schneider inscrit très tôt son action dans une volonté de comprendre et d'accompagner les dynamiques sociales et économiques. Elle débute sa carrière au Service social et médico-social du canton du Jura. Dans sa fonction d'assistante sociale, elle est confrontée aux réalités du terrain, aux défis de l'insertion, aux fragilités, mais aussi aux ressources et aux capacités d'action des individus et des institutions. Cette expérience fondatrice constitue un premier espace de dialogue entre savoirs théoriques et pratiques professionnelles. Elle nourrit une compréhension fine des enjeux sociaux et économiques ainsi qu'un engagement durable en faveur de la cohésion sociale.

Très rapidement, Elisabeth Baume-Schneider s'engage en politique, convaincue que les transformations de la société nécessitent d'associer l'expertise et l'expérience au service de la décision publique. Elle gravit les échelons avec détermination. Elle siège au Parlement cantonal avant d'être élue au Gouvernement de la République et Canton du Jura en 2002. À la tête du Département de la formation, de la culture et des sports pendant treize ans, elle contribue de manière décisive au développement des politiques éducatives et culturelles, convaincue du rôle central de la formation dans la cohésion sociale et le développement économique.

Son engagement se poursuit à la direction de la Haute école de travail social et de la santé à Lausanne. Dans ce cadre, Elisabeth Baume-Schneider contribue à former les professionnelles et professionnels appelé-e-s à intervenir au cœur des transformations sociales, tout en renforçant les échanges entre institutions de formation, milieux professionnels et société. Elle préside également la Commission fédérale du cinéma, où elle témoigne de son attachement à la culture comme espace de dialogue, d'expression et de réflexion collective.

Parallèlement, Elisabeth Baume-Schneider maintient un lien étroit avec l'institution où elle a fait ses études en s'investissant dans le Conseil de l'Université. Par cet engagement, elle participe à la gouvernance stratégique de l'Université et contribue à son développement, illustrant concrètement le rôle du dialogue entre le monde académique et la société.

Dans un contexte marqué par des transformations profondes - économiques, sociales, technologiques -, les pouvoirs publics doivent s'appuyer sur des savoirs multiples et en interaction. Le parcours d'Elisabeth Baume-Schneider illustre de manière exemplaire cette exigence et montre combien les sciences économiques et sociales, mises en dialogue avec d'autres formes de connaissance, constituent un socle essentiel pour éclairer l'action publique.

Tout en gardant un engagement constant pour le bien commun, elle passe de l'échelon cantonal au fédéral. Elle est élue au Conseil des États en 2019, puis elle accède au Conseil fédéral en 2023, devenant la première du canton du Jura à occuper l'un des sièges de celles et ceux qu'on appelle les Sept sages. Elle dirige successivement le Département fédéral de justice et police puis le Département fédéral de l'intérieur, assumant des responsabilités majeures au service de la population.

Elisabeth Baume-Schneider reçoit aujourd'hui un doctorat honoris causa qui met en lumière les valeurs qu'elle incarne. Son parcours témoigne de l'importance du dialogue entre les milieux académiques, les autorités publiques et la société. Par son engagement constant, elle contribue à rendre les politiques publiques plus accessibles, plus compréhensibles et plus ancrées dans les réalités sociales.

Pour toutes ces raisons, la Faculté des sciences économiques est honorée que lui soit remis, par les mains de notre rectrice, un diplôme qui indique que :

L'Université de Neuchâtel, sur proposition de sa Faculté des sciences économiques, confère par les présentes, à Madame Elisabeth Baume-Schneider, Conseillère fédérale, pour son engagement exemplaire au service du bien commun, sa capacité à mettre les connaissances économiques et sociales au service de la société, ainsi que pour son rôle dans le dialogue entre le monde politique, les milieux universitaires et la société, le grade de docteure en science économique honoris causa.

*Texte prononcé le 7 novembre 2026*
*lors du Dies academicus*
*par Claudia Jonczyk Sédès, doyenne,*

*Rédigé par*
*Morgane Gnaegi, adjointe à la doyenne*




## Présentation des musiciens

# DIES ACADEMICUS 2026

## samedi 7 novembre 2026

## Neuchâtel

**Christophe Erard, musicien-voyageur**

Christophe Erard est un artiste passionné par les musiques du monde et les cultures traditionnelles. Son parcours atypique débute avec la guitare classique, avant de l'emmener sur les routes d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, où il s'imprègne des rythmes et des sonorités des percussions, des instruments mélodiques traditionnels, de la voix et des instruments à vent.

www.christopherard.com